

Au chapitre 3, la figure 33, intitulée « Ouvertures et fermetures de missions, 1993 à 2013 (31 mars) », présente tous les changements effectués dans le réseau des missions au cours des 20 dernières années.

PARTENAIRES ET COOCCUPANTS

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada offre des services communs à plusieurs organismes. En vertu de la Politique sur les services communs et de la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement*, le MAECD a pour mandat de gérer l'approvisionnement des produits, des services et des biens immobiliers à l'appui des missions diplomatiques et consulaires.

Pour s'acquitter de ce rôle, le Ministère donne priorité aux ministères et organismes fédéraux (ministères partenaires), puis aux sociétés d'État, aux gouvernements provinciaux ainsi qu'à d'autres gouvernements nationaux (désignés comme cooccupants).

« La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tient à remercier le MAECD, et en particulier AFR (Direction des relations avec les clients), de l'appui donné pour faciliter l'intégration d'un nouveau poste de la CCSN à la mission permanente à Vienne. À la suite de la catastrophe nucléaire à la centrale Daiichi de Fukushima, au Japon, il était devenu évident que la CCSN devait renforcer sa présence internationale en matière de sécurité nucléaire auprès de l'organisme de surveillance des Nations Unies dans le domaine nucléaire, l'Agence internationale de l'énergie atomique, située à Vienne. Ensemble, nous avons pu créer ce poste dans un délai relativement court et nous nous sommes assurés que notre employé ait accès aux services communs nécessaires. De plus, la CCSN participe activement au Groupe de travail interministériel sur les services communs et elle participera aux prochaines négociations en vue de renouveler le protocole d'entente sur les services communs. » [Traduction]

—M. James K Cameron,

vice-président et chef des communications, Direction générale des affaires réglementaires, Commission canadienne de sûreté nucléaire



Employés de l'ACDI en réunion à l'ambassade canadienne à Port-au-Prince (Haïti).

© MAECD-DFATD/Ricardo Arduengo

Les partenaires, les cooccupants et le MAECD entretiennent une relation mutuellement avantageuse. D'une part, tous contribuent à renforcer la présence du Canada à l'étranger, à répondre aux situations nouvelles qui surviennent, à accéder à de nouveaux marchés et à susciter de nouvelles perceptions internationales à l'égard du Canada. D'autre part, grâce aux services qu'ils fournissent, le Secteur de la plateforme internationale (SPI) et le réseau appuient les partenaires et les cooccupants dans l'exécution de leurs programmes et la mise en œuvre de nouvelles initiatives. Des exemples de cet appui sont décrits dans les citations aux pages 4, 5 et 6.

En 2012-2013, le réseau du Canada comptait 26 partenaires et 10 cooccupants.

Les partenaires comprennent des ministères et des organismes fédéraux qui parrainent des programmes impliquant des activités diplomatiques à l'étranger. Il peut s'agir, par exemple, d'entretenir des relations diplomatiques et consulaires, de stimuler le commerce international, de mettre en œuvre le programme d'immigration et, jusqu'au 25 juin 2013 – jour précédant la fusion officielle entre l'ACDI et le MAECI (voir la note 3 au verso de la page couverture) –, gérer les activités dans le domaine du développement international. Le MAECD, qui est une organisation de services communs, est financé (principalement au moyen de crédits alloués) afin de pouvoir offrir les services qu'il est tenu de fournir aux ministères fédéraux.